

Certificat médical et RTT/CP

Par emerichunter	le 21/05/2013 à 08:31
Par emerichunter,	16 Z 1/03/Z0 13 a 00.3 1

Bonjour,

je n'ai trouvé la réponse sur aucun site officiel (gouv.fr).

Ma question : Doit-on poser une journée RTT/congés si on a un certificat médical pour justifier son absence ?

Mon responsable me demande de remplir une demande de congé alors que je me suis absenté pour une consultation chez un spécialiste (pas le choix dans la date, évidemment). J'ai prévenu mon responsable à l'avance et j'ai fait faire une attestation de présence. De plus, je suis amené à m'absenter régulièrement : vais-je devoir passer toutes mes vacances chez le médecin ?

Question secondaire : Si il a raison de me le demander alors quel est l'intérêt du certificat ??!

Emeric

Par P.M., le 21/05/2013 à 08:51

Bonjour,

Si vous pouvez justifier une absence, vous n'êtes pas obligé de prendre un jour RTT ou compensateur quelconque et pas plus des congés payés mais l'employeur, de son côté, n'est pas obligé de vous payer pendant ce temps...

L'intérêt du certificat est d'attester que votre absence n'est pas injustifiée...

Par emerichunter, le 21/05/2013 à 09:37

Merci pour cette réponse claire et rapide !

Emeric.